

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer, le CESE a adopté son avis

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 25/10/2022

Saisine liée : [LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES OUTRE-MER](#)

Formation de travail liée : [DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER](#)

Le CESE a adopté à 105 voix pour, 10 contre et 5 abstentions, l'avis "La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer" rapporté par [Michèle Chay \(Groupe CGT\)](#) et [Sarah Mouhoussoune \(Groupe Outre-mer\)](#) au nom de la [Délégation aux Outre-mers](#) présidée par [Eric Leung \(Groupe Outre-mer\)](#).

Pour un service de qualité d'accès à l'eau restaurant la confiance des populations ultramarines

1/4 de la population de Guadeloupe n'a pas accès tous les jours à l'eau, du fait des nombreuses coupures. Les tarifs pratiqués de l'eau en Outre-mer sont les plus élevés de notre territoire. A cela s'ajoutent les difficultés : vétusté du réseau de distribution et des infrastructures, manque d'investissement financements, problèmes de gouvernance...

Droit fondamental, qui relève de la dignité pour toutes et tous et reconnu par l'ONU, l'accès à l'eau doit être effectif dans tous les territoires d'Outre-mer. Au croisement de politiques publiques nationales et locales, d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement, de santé, **l'eau, comme bien commun, exige des réponses urgentes, pérennes et territorialisées. Pour respecter ce droit fondamental, il faut donner à tous un accès urgent à une eau de qualité dans tous les territoires de la République, particulièrement les Outre-mer.**

Les recommandations clés du CESE :

Engager un plan d'action prioritaire pour l'eau en Guadeloupe, Martinique et à Mayotte avant 3 ans pour supprimer les interruptions de service ou « tours d'eau »

Déposer une proposition de loi conférant un « droit opposable à l'accès à l'eau potable pour tous et toutes » -

Mettre en place un « tarif social de l'eau » et distribuer des « chèques eau »

Télécharger l'avis

Télécharger la fiche de synthèse